

## NOTE

DATE 14 décembre 2015

OBJET

EXPÉDITEUR Guy Berçot

DEPARTEMENT

Destinataires : Présidents de comités départementaux et régionaux

Copie : Présidents des Commissions départementales et régionales Sentiers et

Itinéraires/CNSI/CDIR/APIC1/Managers.

Objet: procédure d'homologation – Edition 2015

Dossier suivi par Valérie Lecurieux (vlecurieux@ffrandonnee.fr)

Chère Présidente, Cher Président, Chers amis,

Après vous l'avoir promise depuis un certain temps, j'ai le plaisir de vous communiquer l'édition 2015 de la procédure d'homologation en GR<sup>®</sup> et en GR<sup>®</sup> de Pays.

L'actualisation du document, dont la précédente version datait de 2006, était rendue nécessaire en raison de l'apparition de quatre éléments majeurs :

- 1. Les travaux initiés voilà maintenant quatre ans sur les schémas de cohérence des itinéraires fédéraux avec, en particulier, les <u>nouvelles définitions des catégories d'itinéraires</u> (GR<sup>®</sup>, variante, déviation, liaison).
  Je profite de cette lettre pour rappeler que la dénomination « GR<sup>®</sup> de Pays » est à privilégier au sigle GRP<sup>®</sup> dans toute communication interne et externe. Il s'agit avant tout de s'inscrire dans la continuité de la campagne de notoriété des GR<sup>®</sup> en capitalisant sur la marque GR<sup>®</sup>, davantage connue que celle de GRP<sup>®</sup>.
- 2. L'évolution du rôle et des missions dévolues aux Commissions régionales Sentiers et Itinéraires avec notamment, la <u>prise de décision sur l'étape « projet » des dossiers de demande d'homologation</u>.
- 3. Le développement du programme numérique fédéral et plus particulièrement de la BD Rando qui modifie la méthode de création et de mise à jour des tracés des itinéraires concernés par une demande ou une évolution d'homologation.
  Avec cette nouvelle procédure, chaque comité signataire est dorénavant invité à <u>saisir directement dans le websig le projet de tracé du futur GR®</u> (ou GR® de Pays) <u>ou de modification de tracé du GR®</u> existant.

La méthode de saisie est précisée dans la procédure mais bien entendu, la CSI est invitée à se rapprocher de l'administrateur local de données de son comité pour la réalisation des opérations nécessaires<sup>1</sup>.

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 10 73

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A noter que cette procédure s'applique également pour les PR labellisés : les comités signataires sont invités à saisir le tracé de ces itinéraires directement dans le websig.



4. L'institution d'un délai de validité de l'homologation. Dorénavant, chaque GR® sera homologué pour une période de 8 ans, délai au bout duquel une demande de prorogation devra être engagée. Il ne s'agit pas de remplir un nouveau dossier de demande d'homologation mais de vérifier que l'itinéraire satisfait toujours aux critères principaux de l'homologation. Cette procédure de prorogation permettra progressivement de requalifier tous les GR®.

D'autres évolutions ont été apportées par la CNSI, comme par exemple la nature des informations à communiquer pour les passages sur les propriétés privées ou pour les autorisations de balisage. Je vous invite à découvrir l'ensemble de ces évolutions en parcourant le document.

Enfin, vous pourrez maintenant compléter chacun des dossiers à remplir directement en version numérique. Il suffit pour cela de cliquer dans le champ interactif et de saisir l'information souhaitée.

L'apposition des signatures nécessaires (président du Comité et président de la CRSI) est également possible sur le document pdf. Pour se faire, il suffit de télécharger gratuitement la dernière version d'Acrobat Reader en cliquant ici : <u>ACROBAT READER DC</u>

Vous arriverez directement sur la page de téléchargement de la dernière version et vous n'aurez plus qu'à suivre les indications. Ensuite, la démarche pour insérer la signature est expliquée étape par étape dans le tutoriel pdf annexé à la présente lettre.

Cette mise à jour d'Acrobat Reader est indispensable pour avoir une solution simple d'insertion de signature (c'est aussi possible dans les versions plus anciennes mais beaucoup plus compliqué et différent selon les versions).

Le document relatif à la procédure ainsi que les dossiers à compléter sont également téléchargeables sur l'espace fédéral du site Internet (auquel vous accédez grâce à vos identifiants) : https://espace-fede.ffrandonnee.fr/

Pour toute question relative à cette nouvelle procédure d'homologation, n'hésitez pas à vous rapprocher d'Olivier Cariot ( $\underline{ocariot@ffrandonnee.fr}$ ).

Bien cordialement,

Guy Berçot

Administrateur Fédéral

Président de la Commission nationale Sentiers et Itinéraires